



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 41478

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage des langues vivantes à l'école. Selon une étude de la Commission européenne, 51 % des Français ne parlent que leur langue maternelle, contre une moyenne de 40 % dans l'Union européenne. À l'heure où l'Union s'élargit, passant de onze à vingt langues, il lui demande de bien vouloir lui indiquer de quelle façon il entend améliorer l'apprentissage des langues étrangères en France.

### Texte de la réponse

L'enseignement des langues vivantes constitue un enjeu majeur de notre système éducatif, rappelé par le Président de la République lors de l'ouverture du débat national sur l'école. Il s'agit non seulement d'augmenter le niveau de maîtrise d'une langue étrangère (notamment en anglais) mais aussi de soutenir la diversification des langues étudiées. L'introduction progressive à partir de 1998 de l'enseignement des langues vivantes au cycle 3 de l'école primaire, devenu obligatoire en 2002, et la rénovation en cours des programmes de langues vivantes prennent acte de cette priorité. Afin de favoriser l'approche internationale de l'enseignement des langues, les nouveaux programmes - ceux du primaire et des classes de seconde et première des séries générales et technologiques des lycées ont été récemment publiés, ceux du collège sont en cours de rédaction - sont systématiquement construits en référence au cadre commun européen établi par le Conseil de l'Europe et publié en 2000. Par ailleurs, l'accent est mis sur de nouvelles façons de travailler tenant compte des besoins de l'élève afin d'améliorer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. Ainsi, de nouveaux dispositifs pour les langues répartissant les élèves non plus par rang de langue (LVI, LV2, etc.) mais par niveau de compétences acquises ont été introduits à titre expérimental en 2001 dans certains lycées dont le nombre ne cesse de croître depuis lors. Il convient enfin de mentionner l'existence depuis 1992 de sections européennes ou orientales en collège et lycée où l'enseignement de la langue est complété par celui d'une discipline dispensée en langue étrangère (l'histoire et la géographie dans 70 % des cas). Leur développement est constant (3 200 sections pour 138 000 élèves aujourd'hui) et constitue un gage certain d'amélioration.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41478

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 2004, page 4377

**Réponse publiée le** : 3 août 2004, page 6066